

CONVOCACTION DE RENTRÉE

BUT TC - 1^e année

(en formation apprentissage)

Nanterre, le 19 juin 2026

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons pour la **rentrée de la 1^{re} année du Bachelor Universitaire de Technologie Techniques de Commercialisation** qui se tiendra le :

Lundi 1 septembre 2026 à 8h30

Université Paris Nanterre
200 avenue de la République - 92000 Nanterre
Salle T127 Bâtiment Ephémère 3 (T)

Vous êtes prié(e)s d'apporter :

- **l'attestation d'assurance responsabilité civile** pour l'année universitaire 2026-27
- **la photo d'identité**

La journée débutera par une séance plénière consacrée à la présentation de la formation, de l'organisation du Département TC et de l'équipe pédagogique.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à procéder à votre inscription administrative selon les modalités indiquées sur la page suivante :
<https://cva.parisnanterre.fr/formation-et-scolarite/inscription-candidature>

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Didier Lopez
Chef de Département

Laetitia Linck
Directrice des études BUT1 FA et BUT2 FA



M. Didier LOPEZ
Chef de Département
Techniques de Commercialisation
IUT de Ville d'Avray - Campus de Nanterre

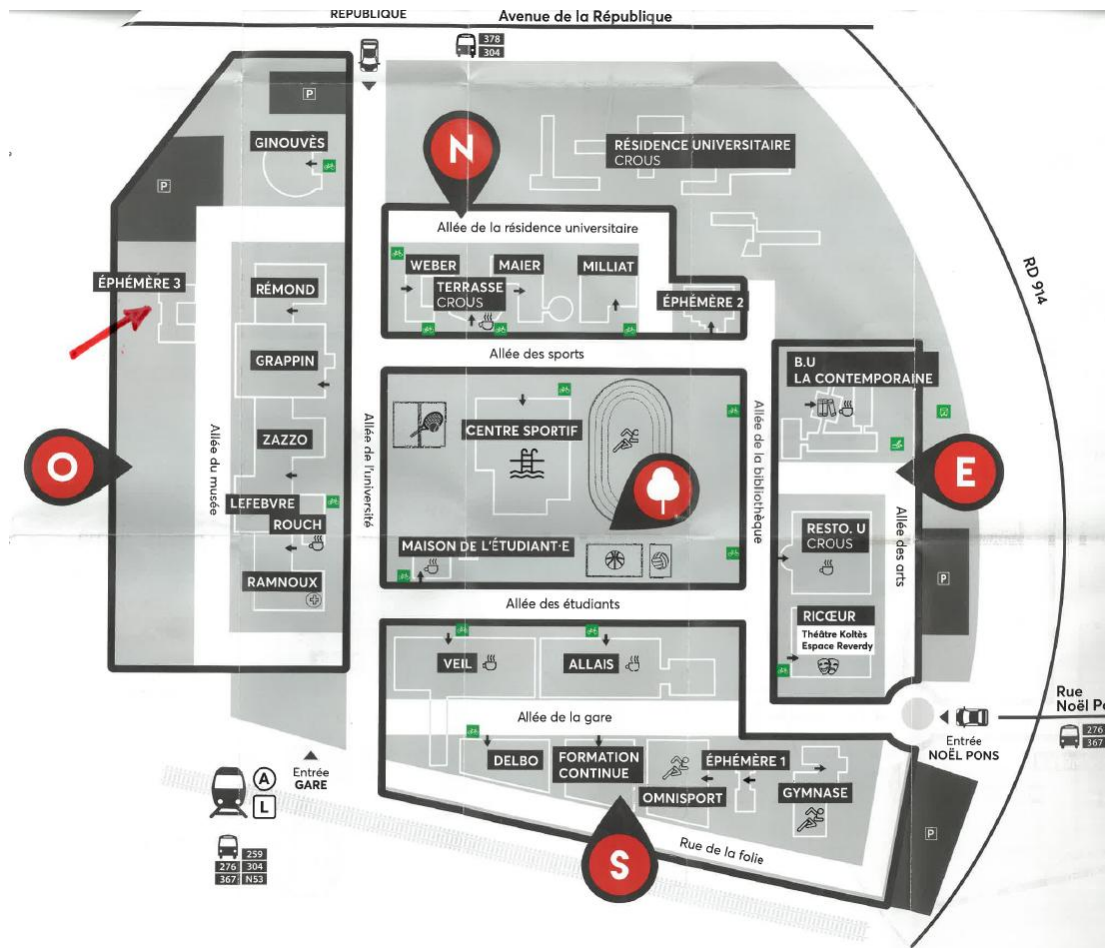
Contact secrétariat pédagogique du Département TC :

Mme Olena Bezsmertna
secretariat-tc@iut.parisnanterre.fr

Téléphone : 01 40 97 48 12



Plan d'accès au Campus de Nanterre



Procédure d'accueil des étudiants en situation de handicap

Madame, Monsieur

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez demander un aménagement d'études auprès de l'équipe plurielle locale de l'IUT de Ville d'Avray.

La procédure à suivre est la suivante :

1. Déclarer votre demande de prise en compte de situation de handicap auprès du secrétariat de votre département d'accueil via l'adresse referents-handicap-tc@iut.parisnanterre.fr.
2. Rencontrer votre médecin traitant ou les spécialistes qui vous suivent afin de rassembler l'ensemble des documents nécessaires à l'étude de votre dossier par le service de médecine préventive de l'Université.
3. Vous signaler à la rentrée auprès du directeur des études du département.
4. Un rendez-vous avec le médecin de médecine préventive vous sera donné **avant la réunion de l'équipe plurielle** afin d'évaluer les besoins d'aménagement d'études et d'examen. Vous devrez présenter l'ensemble des documents récoltés au point 2. Le médecin rend un avis consultatif et confidentiel à l'équipe plurielle.
5. **L'équipe plurielle se réunira le 13 octobre 2026** et vous proposera alors un plan d'aménagement pouvant porter sur l'organisation du cursus, sur les aides humaines et/ou sur les aides techniques, en tenant compte des contraintes pédagogiques et organisationnelles propres au fonctionnement du département.

Remarques :

Attention pour les nouveaux étudiants : la procédure est à suivre même si un handicap reconnu a donné lieu à un aménagement les années antérieures.

Les étudiants déjà inscrits à l'IUT et bénéficiant d'un aménagement valable sur l'ensemble du cursus ne doivent pas effectuer de nouvelle demande, sauf changement.

Si besoin, à l'issue de chaque semestre, un entretien pourra être réalisé pour revoir le plan d'aménagement mis en place.

La prise en charge de votre handicap en entreprise (stage, alternance) ne relève pas de l'équipe plurielle de l'IUT mais de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).